



Mon petit guide du tri

Emballages & papiers (page 4)

Verre (page 6)

Compostage (page 8)

Ordures ménagères (page 12)

Déchèteries (page 14)

tous
les emballages
et les papiers,
que
les emballages
et les papiers !



Agglo du Pays de Dreux,
4 rue de Châteaudun, 28100 Dreux
www.dreux-agglomeration.fr



CITEO
triercestdonner.fr



trier c'est essentiel

Le tri sélectif rend le recyclage possible. C'est un geste citoyen qui permet de diminuer le volume des déchets à incinérer.

Une fois recyclés, vos déchets sont transformés en ressources pour fabriquer de nouveaux objets. On préserve ainsi les ressources et les milieux naturels.

Trier favorise aussi la création d'emplois de proximité : pour collecter, conditionner et transformer les matériaux.

Ce guide du tri vous donne toutes les astuces pour bien trier. Vous verrez, c'est facile !

Quelques chiffres... (par an/par hab.)



582 kg
de déchets par an
par habitant*



72 kg
d'emballages triés
par an par habitant
(CITEO 2022)

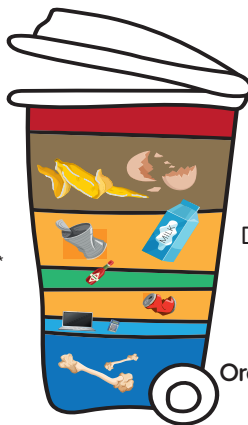


249 kg
d'ordures ménagères
par an par habitant*

19,6 kg
Gaspillage
alimentaire**

73,6 kg
Déchets
compostables**

55,6 kg
Emballages
recyclables**



9,6 kg
Emballages
en verre**

11,2 kg
Déchets destinés
à la déchèterie**

66,2 kg
Ordures ménagères
résiduelles**



Le saviez-vous ?

Au moins 70% du contenu de notre poubelle est recyclable ou compostable. Et si on relevait le défi en mettant notre poubelle au régime ?



*Rapport public annuel de la Cour des Comptes 2023

**Chiffres nationaux ADEME 2020

tous nos emballages et nos papiers se trient !

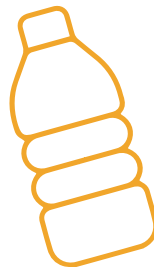
Depuis le 1^{er} janvier 2023, avec la simplification des consignes de tri, **tous les papiers et tous les emballages vont dans la poubelle jaune.**

Une seule question à se poser : est-ce un emballage ? Si la réponse est **OUI**, **le déchet va dans la poubelle jaune.**

Le meilleur déchet étant **celui que l'on ne produit pas**, privilégiez les achats en vrac, réutilisez vos contenants quand cela est possible et veillez à bien vérifier les dates de péremption.



UN DOUTE ? Demandez à l'APPLI, c'est EASY !



[tous les papiers et tous les emballages en carton]

Les briques alimentaires, cartons de biscuits, journaux, magazines...



[tous les emballages en plastique]

Les flacons, bouteilles, pots de yaourt, barquettes de beurre, paquets de chips, barquettes de viande, tubes de dentifrice, emballages de pack d'eau...



[tous les emballages en métal]

Les barquettes en aluminium, capsules de café et/ou de bouteilles, conserves, canettes, aérosols...





Triez où que vous soyez,
dans l'un des contenants
ci-dessous :



Conteneur
jaune



Colonne
enterrée



Borne
aérienne

Attention aux erreurs de tri !

Les déchets imbriqués, ordures
ménagères, déchets en verre,
jouets, déchets d'activités de soins
à risques infectieux...

Que deviennent nos déchets ?

Des produits de tous les jours
fabriqués à partir de
matériaux recyclés !

15

bouteilles
de lait



=1
arrosoir

9

boîtes de
conserves
en acier



=1
boule
de pétanque

1

boîte de
céréales
en carton



=1
boîte
à œufs

bien trié, le **p'tit bocal** va prendre de la **bouteille** !



QUE DEVIENT-IL ?

Une fois déposé dans la colonne dédiée,
le verre est collecté puis **transporté**
chez un verrier où il est recyclé et **sa vie**
recommence.



JETER MOINS, C'EST MIEUX !

Pots à confiture, bouteilles, bocaux...
peuvent être réutilisés pour stocker vos
aliments achetés en vrac.

UN DOUTE ? Demandez
à l'APPLI, c'est EASY* !



*easy = facile

Triez où que vous soyez,
dans l'un des contenants
ci-dessous :



Colonne
enterrée



Borne
aérienne



[tous les emballages
en verre]

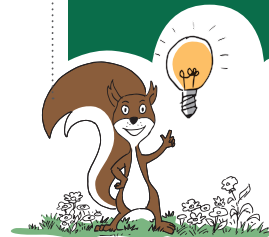


Le **?**
saviez
-vous ?

Le verre se
recycle à 100%
et à l'infini.

Mais...
attention aux
faux-amis
(vaisselle, miroir,
ampoule,
gourde en
plastique, ...) :
ils sont à
déposer à la
déchèterie !

*Consultez toutes
les informations
relatives aux
déchèteries en
page 14.*



“

**Comment ça
j'ai fait une erreur
de tri ?**

**gérer
mes déchets
avec l'appli
c'est easy* !**

**Téléchargez l'application
« MES DECHETS AGGLO PAYS DREUX »
pour iOS et Android dès aujourd'hui !**



Télécharger dans
l'App Store

DISPONIBLE SUR
Google Play

CITEO

triercestdonner.fr

*easy = facile

Conception : Agglo du Pays de Dreux / C. BEAUMU - Photos : @Adobe Stock / Avel - Décembre 2022

Tri des biodéchets : adoptez un composteur !

Depuis plusieurs années, l'Agglo du Pays de Dreux encourage le tri des biodéchets. Avec la loi AGECE*, elle accélère le mouvement et met un composteur à la disposition de ses habitants, **gratuitement**.

QU'EST-CE QU'UN BIODÉCHET ?

Il s'agit des épluchures de fruits, de légumes, les restes de repas, le marc de café et les filtres en papier, les sachets de thé, les coques de fruits secs mais aussi les noyaux et les pépins.

les feuilles mortes, les tailles de haies et les branchages, les fleurs et les plantes fanées...

POURQUOI TRIER LES BIODÉCHETS ?

Les biodéchets représentent **30% de nos poubelles résiduelles**. Bien les trier permet de réduire considérablement le poids de nos poubelles et de **transformer ces déchets en une ressource précieuse pour le jardin**, un geste non négligeable pour l'environnement.

* AGECE : Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire

** : Article L. 541-1-1 du code de l'environnement



Vous souhaitez adopter un composteur ? L'Agglo vous accompagne ! Retrouvez toutes les informations en flashant ce QR Code :



Le ?
saviez
-vous ?



La proportion d'eau contenue dans un biodéchet varie de 60 à 90%.

Incinérer ce type de déchets revient à brûler de l'eau, une aberration écologique.



COMMENT GÉRER SES BIODÉCHETS À DOMICILE ?



En adoptant un composteur :

- **Le modèle proposé gratuitement par l'Agglo du Pays de Dreux** est d'une contenance de 400 L, fabriqué en France, en plastique 100% recyclé et recyclable ! Il est mis à votre disposition à la suite d'une réunion de sensibilisation et après avoir signé une convention.



- **En compostant vos biodéchets en tas, au fond de votre jardin** : en pratique, pour composter, il n'est nul besoin de matériel sophistiqué.



- **En adoptant des poules et en installant un poulailler chez soi** : une poule peut picorer en moyenne 48 kg de déchets par an. Rapporté à l'échelle d'un poulailler, ce sont plusieurs centaines de kilos de déchets qui peuvent être détournés de la poubelle marron chaque année.



- **En optant pour un lombricomposteur** : de petite taille et souvent conçu pour être design. Ce dispositif permet de produire du compost discrètement et même dans une pièce habitée.

3 astuces pour jardiner au naturel !



1.

Bien utiliser son compost

En repotage la juste dose
c'est : 1/3 de compost

+ 2/3 de terre



2.

Le paillage

Feuilles mortes, tontes d'herbes
sèches, branchages, compost.

Le paillage protège et nourrit
le sol. Il permet de garder
l'humidité, un atout en été !



3.

Bye, bye les limaces !

Une poignée de coquilles
d'œufs écrasées = potager
protégé !

Composter : un geste simple et éco-citoyen

Le compostage permet de **réduire considérablement** nos déchets de cuisine et de jardin, de limiter le poids de nos poubelles et de **transformer les déchets organiques, en un terreau riche, de qualité et 100% naturel**. Une mine d'or pour le jardin.

Vous souhaitez franchir le pas du compostage domestique ?

L'Agglo vous accompagne en proposant, en lien avec les communes du territoire, **des réunions de sensibilisation au compostage** à l'issue desquelles les habitants disposant d'un jardin peuvent **repartir avec un composteur, gratuitement**.

Comment obtenir un composteur ?

- Assister à la totalité de la réunion de sensibilisation au compostage.
- Être muni d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et d'une carte d'identité.
- Signer une convention de mise à disposition.

Ces réunions s'adressent à l'ensemble des habitants du territoire, quelle que soit leur commune d'habitation.

À noter : aucune livraison à domicile n'est prévue, chacun doit donc prévoir un moyen de locomotion pour rapporter son composteur chez soi.





©DR

les 4 règles d'or

1.

Équilibrer les apports

Mélanger les déchets alimentaires avec des déchets plus « secs » (branchages, feuilles mortes...)



2.

Fragmenter les déchets

Plus les déchets sont coupés en petits morceaux, plus vite ils se décomposent.



3.

Mélanger régulièrement

pour aérer votre compost.



4.

Surveiller l'humidité

et si besoin, arroser sans excès.



3 chiffres clés

50 %

c'est le nombre de Français qui compostent !

60 à 90%

c'est la proportion d'eau contenue dans un biodéchets. Incinérer ce type de déchet est donc une dépense énergétique importante.

70°C

C'est la température que peut atteindre un composteur lors du compostage. Cette montée en température hygiénise le compost.



30%.

C'est la part de biodéchets présente dans les poubelles des Français. Cela représente 98kg/an/hab. soit près de 8 millions de tonnes de biodéchets !

...et dans mes ordures ménagères il me reste trois fois rien !



Tous nos gestes de tri ont une finalité bien précise : **mieux valoriser nos déchets** ! Aujourd'hui, chacun d'entre nous produit en moyenne **582 kg* de déchets ménagers par an**, une quantité qui a doublé en 40 ans. Il y a donc urgence à agir, pour économiser les matières premières épuisables, pour limiter les impacts sur l'environnement, pour diminuer le coût des déchets pour chacun.

Mais ne perdons jamais de vue que **le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !**

Jetez où que vous soyez, dans l'un des contenants ci-dessous :



En sac et dans le conteneur



En sac et dans la colonne enterrée



[tous les déchets concernés]



[masques, gants, lingettes, mouchoirs...]

- Ne les déposez **JAMAIS** dans votre bac de tri !

[produit ou objet dangereux]

Veillez à ne déposer aucun produit ou objet dangereux qui risquerait de blesser les agents de collecte ou de polluer (verre cassé, aiguille, reste de médicaments...).

Questions ?

Réponses !

Retrouvez les réponses à vos questions les plus fréquentes.

Je n'ai pas de conteneur. Comment m'en procurer un ?

Vous pouvez le commander en contactant le 02 37 64 82 00 (tapez 1) ou en complétant le formulaire de demande sur www.dreux-agglomeration.fr

Mon conteneur a été volé/détérioré ?

Contactez-nous par mail à pole.technique@dreux-agglomeration.fr afin de vous le faire remplacer gratuitement.

Je déménage, que dois-je faire ?

Laissez vos bacs sur place, et assurez-vous de leur propreté.

Dépôts sauvages : ce que je risque ?

Se débarrasser de ses déchets ou encombrants sur la voie publique constitue un véritable manque de civisme et est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 euros.

Et qui gère le nettoyage de mes conteneurs ?

Vous-même ! Chacun est responsable de la propreté de ses bacs.



Si mon foyer évolue (séparation, naissance...) ?

Vous pouvez demander à faire réévaluer vos besoins. Si nécessaire, un nouveau bac sera mis à votre disposition.

Que faire si mon conteneur est cassé ?

Un agent se chargera de le réparer ou de le remplacer gratuitement. Faites-en la demande, via le formulaire de contact, sur www.dreux-agglomeration.fr

Enquête qualité : que faire si mon conteneur a été scotché ?

Cela signifie que votre bac est non conforme à la collecte. Vous devez le trier avant de le présenter à nouveau à la collecte. Un agent qualité peut vous accompagner pour accomplir les bons gestes de tri, n'hésitez pas à nous contacter : 02 37 64 82 00.

10 déchèteries et 1 végéterie sur le territoire



UN PASS' DÉCHÈTERIE FACILE

Vos apports en déchèterie sont comptabilisés en nombre de points.

Le principe est simple : **aucune limitation de volume de déchets apportés** ; la valeur de l'apport est déterminée par la catégorie du véhicule utilisé pour transporter vos déchets.

Vous disposez d'un compte crédité chaque année, automatiquement et gratuitement, de 50 points.

... ET MODERNE !

Vous pouvez gérer votre pass'déchèterie et accéder à toutes les informations relatives à votre compte sur sitreva.fr, onglet « Mon espace ».



Consultez les horaires
sur l'appli MES DÉCHETS !



1. ANET (28260)

11 allée du Brigault

2. BREZOLLES (28270)

Route de Beauche

3. BÛ (28410)

Rue d'Anet

4. CHÂTEAUNEUF-EN-THYMERAIS (28170)

La Pièce Saint-Arnoult

5. DREUX (28100)

15 rue Notre-Dame de la Ronde,
Z.I. des Livraindières

6. IVRY-LA-BATAILLE (27540)

Route de la Couture, CD 59

7. LA MADELEINE-DE-NONANCOURT (27320)

16 rue de Damville

8. VÉGÈTERIE⁽²⁾ DU BOULLAY-THIERRY (28210)

Route départementale 325

9. SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS (28350)

Rue Descartes

10. SAINT-RÉMY-SUR-AVRE (28380)

Chemin des Bois de Chaumont

11. SAULNIÈRES (28500)

Lieu-dit La Grande Vallée, D104

⁽²⁾ Végéterie : taille, tonte, végétaux uniquement

Comment obtenir mon pass'déchèterie ?



Pour obtenir votre pass'déchèterie
et consulter les conditions, rendez-
vous en ligne sur : www.sitreva.fr



Les infos en temps réel ?
facebook.com/sitreva !

Valeur de l'apport d'un particulier



Voiture de tourisme **1 pt**



Petit utilitaire **2 pts**



Grand utilitaire
3,5 tonnes maximum **8 pts**



Petit camion
3,5 tonnes maximum **8 pts**



Remorque
Simple essieu⁽²⁾ **1 pt**



Remorque
Double essieux⁽²⁾ **3 pts**



Autre moyen **1 pt**

⁽²⁾ Si le véhicule est vide, seule la remorque
est comptabilisée



**Restez
connecté grâce
à l'application
sitreva !**

Pour **être informé**
de **l'actualité** de
ses déchèteries,
obtenir **les**
horaires,
connaître
les types
de déchets
acceptés et
même être
averti en temps
réel lors de
fermetures
inhabituelles.



Pour contacter Sitreva :
www.sitreva.fr / 01 34 57 12 20

[COMMENT FONCTIONNE MA DÉCHÈTERIE ?]



Chaque déchèterie est équipée de bennes dans lesquelles vous pouvez déposer vos déchets, triés en fonction de leur nature et par catégorie.



Les bennes sont ensuite enlevées par les services de SITREVA ou par des prestataires et sont emmenées dans les filières de valorisation.



Presque tous les déchets apportés en déchèterie sont transformés en matière ou en énergie.



Seule une petite quantité ne peut être valorisée et est emportée dans des centres de stockage de déchets ultimes (CSDU).



Anet	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
Brezolles	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Bû	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
Châteauneuf-en-Thymerais	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Dreux	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Ivry-la-Bataille	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
La Madeleine-de-Nonancourt	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
Saint-Lubin-des-Joncherets	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
Saint-Rémy-sur-Avre	✓	✓	✓			✓	✓			
Saulnières	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
Le Boullay-Thierry	✓									



— LES DASRI

* Hors Brezolles, Saint-Rémy-sur-Avre et Le Boullay-Thierry

— LES D3E

— LES PILES



Source :
Corepile 2023



77%
des Français
déclarent trier
leurs piles
et petites
batteries.
Étude Kantar
novembre 2023



34 millions
de cubes à piles Corepile
distribués depuis 2003.

ZOOM sur les filières...



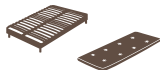
ecomaison

Ecomaison gère le tri, la collecte, le réemploi et le recyclage des objets et matériaux de la maison : mobilier, literie, textiles de décoration, matériaux de construction du bâtiment, articles de bricolage et de jardin, et les jouets. L'éco-organisme a permis de traiter 1,7 million de tonnes de déchets, dont 97 % ont été valorisés*.

S'ASSOIR



DORMIR



RANGER



MANGER



Quel que soit
le matériau :
Bois, mousses,
plastique, ferraille,
verre...

Quel que soit
l'état :
Cassés,
abîmés, sales,
en morceaux,
déchirés...

Re_fashion

En 2023, **268 161 tonnes** de Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC) ont été collectées, ce qui représente **3,97 kg** par habitant. Le tonnage trié représente quant à lui **187 510 tonnes** soit **23% de la mise en marché****.

CONTENEUR À TEXTILES

Tous les textiles et chaussures, propres et secs, **peuvent être déposés** ! Veillez à bien fermer votre sac (30L maximum pour le dépôt en conteneurs).

VÊTEMENTS



CHAUSSURES



MAISON



quefairedemesdechets.fr

Vous recherchez une
BORNE À PROXIMITÉ ?



les petites astuces

Retrouvez ici quelques petites astuces pour réduire vos déchets, simplement, au quotidien.

Une liste... de courses

permet d'éviter les achats compulsifs et ainsi le gaspillage alimentaire. C'est éviter **jusqu'à 29kg/hab./an de déchets alimentaires jetés, soit 1 repas par semaine**, dont 7kg encore emballés.

Un cabas

pour faire mes courses.

Je privilégie les cabas, les sacs réutilisables ou un panier pour mes courses.



Le vrac

une façon d'acheter sans emballage ses fruits, légumes, céréales... mais aussi sa viande, son fromage... ou même en grand conditionnement tel que le sel, le sucre, les féculents...

Un stop-pub !

sur ma boîte aux lettres

pour ne plus recevoir d'imprimés publicitaires non souhaités. Ainsi, c'est **jusqu'à 35kg/foyer/an de déchets papiers évités.**

Autocollant stop-pub disponible à la demande sur www.dreux-agglomeration.fr

Le compost

simple et naturel :

Épluchures, produits de tonte, feuilles... **avec le compost je réduis mes déchets et je fertilise gratuitement mon potager.**



Une lunch-box et une gourde

pour limiter l'utilisation d'emballages jetables.



108
euros

c'est le coût du gaspillage alimentaire en France, chaque année, par personne



34%
des foyers

déclarent, composter leurs déchets alimentaires très régulièrement.
Étude Ademe, 2020



17%

des français ont adopté un stop-pub.
Étude Ademe, 2019

Un doute ? Une question ?

Service de la Collecte
et de la Valorisation des Déchets

02 37 64 82 00

pole.technique@dreux-agglomeration.fr



Agglo du Pays de Dreux
4, rue de Châteaudun
BP 20159
28103 Dreux Cedex



RETROUVEZ L'AGGLO DU PAYS
DE DREUX ET SES SERVICES
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



www.dreux-agglomeration.fr

CITEO

